

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 740

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 SEXIES B, insérer l'article suivant :**

Le Gouvernement remet au Parlement avant l'examen du projet de loi relatif à la réforme des retraites un rapport établissant un bilan de la situation des retraités du secteur agricole. Il précise notamment les possibilités offertes par l'instauration d'une cotisation nouvelle assise sur les revenus financiers des entreprises et institutions financières du secteur agricole et agroalimentaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la question des retraites agricoles dans le cadre du présent projet de loi en prévoyant la remise d'un rapport les concernant avant la présentation du projet de loi de réforme des retraites, précisant notamment les possibilités offertes par une contribution des entreprises et réseaux bancaires et assurantiels du secteur agricole pour assurer le financement de ce régime de retraite.